

SLOW

**ARRETE N°2026-04-21-023 RH**  
**PORTANT NOMINATION DES MEMBRES**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Le Maire de la Commune d'ARDOIX

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu les articles R. 123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 avril 2026 fixant à 15 le nombre d'administrateurs du CCAS

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Madame Eliane LESTRAS en qualité de représentante des associations de personnes âgées et retraitées du département (Club Amitiés Loisirs) ;

Vu la carence de proposition des associations de personnes handicapées du département et des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les personnes suivantes sont nommées au titre des personnes participant à des actions d'animation et de développement social dans la commune :

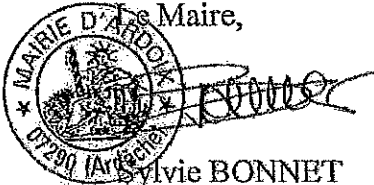
- Madame Brigitte DUHAMEL
- Madame Carole DUMONTEIL
- Madame Joëlle MER
- Madame Isabelle SERVANT
- Monsieur Jacques VEYRIER
- Monsieur Laurent POULENARD

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Conformément à l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil municipal.

Article 4 : Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à ARDOIX, le 21 Avril 2026

Le Maire,  
  
Sylvie BONNET